



IDENTIFICATION UNIQUE POUR L'INTEGRATION REGIONALE ET L'INCLUSION EN AFRIQUE DE L'OUEST
WEST AFRICA UNIQUE IDENTIFICATION FOR REGIONAL INTEGRATION AND INCLUSION
Don IDA No. D610-BJ et Crédit IDA No. 6611-BJ

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET POUR LE RECRUTEMENT D'UN
CONSULTANT POUR LA MAINTENANCE EVOLUTIVE DE L'APPLICATION DE
GESTION DE L'ETAT CIVIL (PRODACT, ESERVICE, ANIPBJ)



Pays : République du Bénin

Nom du projet : Projet d'Identification Unique pour l'Intégration Régionale et l'Inclusion en Afrique de l'Ouest (WURI-BENIN)

Numéro du Don : Don N° D610-BJ / Crédit IDA N°6611-BJ

Référence : N° BJ WURI-BENIN-492425-CS-CQS du 16/05/2025

Intitulé de la Mission : AVIS A MANIFESTATION D'INTERET POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR LA MAINTENANCE EVOLUTIVE DE L'APPLICATION DE GESTION DE L'ETAT CIVIL (PRODACT, ESERVICE, ANIPBJ)

N° de référence : N° BJ WURI-BENIN-492425-CS-CQS du 16/05/2025

1. Le Gouvernement de la République du BENIN a reçu un financement de l'Association Internationale de Développement (IDA) dans le cadre du Projet d'Identification Unique pour l'Intégration et l'Inclusion en Afrique de l'Ouest (WURI). Il se propose d'utiliser une partie des fonds de ce Don pour effectuer des paiements autorisés pour des Services de Consultant.
2. Les services à fournir par le consultant (cabinet ou groupement de cabinets) consistent à mettre à niveau les applications existantes PRODACTE et ANIP BJ, de rendre disponible tous les services de l'ANIP sur le Portail National des Services publics (PNS), ANIP BJ et via le canal USSD et d'assurer la maintenance corrective et évolutive. De façon spécifique, cette mission permettra de :
 - Analyser les procédures métier et l'architecture du système existant faire des recommandations d'améliorations des processus ;
 - Analyser les spécifications fonctionnelles des applications existantes (PRODACTE, eServices ANIP et ANIP BJ) et élaborer de nouvelles spécifications fonctionnelles ;



AVIS A MANIFESTATION D'INTERET POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR LA MAINTENANCE EVOLUTIVE DE L'APPLICATION DE GESTION DE L'ETAT CIVIL (PRODACT, ESERVICE, ANIPBJ)

PADONOU D. Macchabées
Directeur des Services Financiers

- Analyser l'architecture actuelle des spécifications fonctionnelles et proposer une nouvelle architecture cible plus sécurisée, résiliente et évolutive;
 - Développer les nouvelles fonctionnalités identifiées (e.g. Retrouver mon NPI via USSD, déclarer un décès via USSD) ;
 - Migrer PRODACTE sur les plateformes mobiles ;
 - Mettre en œuvre les évolutions du chat conversationnel à base d'IA et exécuter les tests ;
 - Intégration et Synchronisation du RNPP et FNEC pour éviter les "pertes" de données et réduire le temps de traitements des dossiers d'enrôlement;
 - Corriger les problèmes majeurs existants et assurer le support des différentes applications ;
 - Déployer et tester les nouvelles applications ;
 - Réaliser le transfert de compétences sur les nouvelles applications et les codes source ;
 - Livrer les codes source des applications à l'ANIP.
3. La mission de maintenance évolutive de 'application de gestion de l'état civil devra être réalisée dans un délai de cent vingt (120) jours à compter de la date de notification de l'ordre de service, après la signature du contrat.
 4. Le Coordonnateur National du Projet WURI BENIN, représentant l'Autorité Contractante, par la présente sollicitation de manifestation d'intérêt, invite les consultants (cabinets/firmes) admissibles à présenter leur candidature pour fournir les services décrits ci-dessus.
 5. A ce titre, les cabinets intéressés doivent fournir les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services. Le dossier de candidature comprendra :
 - Une lettre de manifestation d'intérêt précisant la mission ;
 - Le registre de commerce ou tout autre document similaire pouvant prouver les années d'exercices et domaines d'activité ;
 - Les références techniques accompagnées des preuves (attestation de bonne fin d'exécution).
 6. Le cabinet sera sélectionné par la méthode de « Sélection fondée sur les Qualifications de Consultant (QC) » décrite au paragraphe 7.II du Règlement sur la passation des marchés de la Banque mondiale en date de février 2025. A l'issue de l'évaluation des références, le consultant ayant présenté le meilleur niveau de qualification et d'expériences en rapport avec la mission, sera invité à soumettre des propositions technique et financière puis à négocier le contrat.



7. L'attention des cabinets intéressés est attirée sur les paragraphes 3.15, 3.16 et 3.17 de la Section III du Règlement sur la passation des marchés de la Banque mondiale, qui décrivent la politique de la Banque en matière de conflits d'intérêts.
8. Les cabinets peuvent s'associer avec d'autres cabinets sous forme de groupement de firmes ou d'un accord de sous-traitance en vue du renforcement de leurs qualifications. Dans le cas d'un Groupement, tous les partenaires du Groupement seront conjointement et solidairement responsables de la totalité du contrat.
9. Les manifestations d'intérêt rédigées en langue française en quatre (04) exemplaires (1 original et 3 copies), portant la mention « MANIFESTATION D'INTERÊT POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR LA MAINTENANCE EVOLUTIVE DE L'APPLICATION DE GESTION DE L'ETAT CIVIL (PRODACT, ESERVICE, ANIPBJ) » doivent être déposées au plus tard le 09/06/ 2025 à 10 heures 00 minute (heure de Cotonou) à l'adresse indiquée ci-dessous :

*Secrétariat du Projet WURI, sis dans la rue de Golden Tulip à 150 m de la plage Obama Beach,
Cotonou, République du Bénin, téléphone : +229 21 60 29 50/91 51 10 10,*

email contact@wuri-benin.org

Et l'ouverture des plis aura lieu à la même adresse, le même jour, soit le 09/06/ 2025 à 10 heures 30 minute (heure de Cotonou).

10. Les consultants peuvent avoir plus d'informations au Secrétariat de l'Unité de Gestion du Projet WURI BENIN ayant son siège à Cotonou, rue de Golden Tulip, 150 m de la plage Obama Beach Tél : 91 51 10 10, e-mail : contact@wuri-benin.org tous les jours ouvrables de 08 heures à 12 heures 30 minutes et de 14 heures 00 à 17 heures 30 minutes.
11. Les critères d'évaluation des manifestations d'intérêt sont présentés dans le tableau ci-dessous :

N°	Critères/Sous-critères	Note sur 100
I	Qualifications générales du consultant	25
I.I	Le Prestataire doit être un cabinet ou un groupement de cabinet ou une entreprise régulièrement constituée et spécialisé dans le domaine de développement d'application web, justifié par l'original ou la copie légalisée du registre de commerce ou tout autre document (statuts, offres de services visibles sur site).	25
2	Expériences spécifiques du Consultant	75
2.I	Avoir conduit l'exécution d'au moins trois (03) missions de développement d'applications ou d'architecture système, justifiées par des attestations de bonne fin d'exécution, ou des PV de réception appuyés des pages de garde et de signature des contrats correspondants.	25x3= 75

NB:

- En cas de groupement, au moins un des cabinets doit être spécialisé dans le domaine de de développement d'application web ;
- En cas d'égalité de nombre total de points, les cabinets ou groupements de cabinets ayant réalisé plus de missions dans le développement d'applications ou d'architecture système sera privilégié ;

Cotonou, le 16/05/2025



Dr Jean AHOLOU
Le Coordonnateur National du projet